

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 9 septembre 2024 portant nomination d'une régisseuse intérimaire, gérante des comptes nominatifs, à la maison d'arrêt de Saint-Malo**

NOR : JUSK2423728A

### **Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2019-1184 du 15 novembre 2019 modifiant le code de procédure pénale (Partie réglementaire – décrets en Conseil d'Etat) et relatif à l'organisation et au fonctionnement des régies chargées au sein des établissements pénitentiaires de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2020 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2020 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes, gérant des comptes nominatifs des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2020 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et de régies d'avances auprès des établissements pénitentiaires, des services pénitentiaires d'insertion et de probation, des résidences administratives au sein des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la direction des services pénitentiaires d'outre-mer ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière de gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptes publics ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire pour la nomination de la régisseuse intérimaire en date du 4 mars 2024,

**Arrête :**


**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Carine MAURICIA, surveillante brigadier, est prolongée en qualité de régisseuse intérimaire, gérante des comptes nominatifs, à la maison d'arrêt de Saint-Malo à compter du 11 septembre 2024 et jusqu'au 30 octobre 2024.

## Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire par Madame la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

Fait le 9 septembre 2024.

 Pour le ministre et par délégation,

Le chef du bureau de la synthèse,

G DUFNERR